



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2023

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Ville Bioclimatique et Positive 2035



*Stock de tuyaux d'assainissement en béton rue de Descours en vue de
travaux de mise en séparatif - automne 2023*

Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE
DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



Nos réseaux d'assainissement sont invisibles aux yeux de tous, cependant importants pour notre confort aujourd'hui et demain. Les travaux que nous réalisons sont souvent perçus comme une gêne à l'utilisateur et cela n'est pas forcément vendeur !

A travers ce compte rendu annuel d'activité, nous vous présentons une bonne situation de nos réseaux d'eaux usées.

Nous allons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos partenaires techniques et financiers, d'améliorer la qualité de nos réseaux, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable pour nos populations.

Nous devons également travailler pour que, seules les eaux usées soient envoyées sur le CITEAU, pour ne pas augmenter les frais de traitement. Pour cela, les contacts avec les entreprises de notre territoire sont importants, pour se connaître et comprendre les enjeux de chacun.

Soyez assurés de notre volonté d'offrir le meilleur service pour préserver notre avenir à travers ce grand cycle de l'eau.

SOMMAIRE

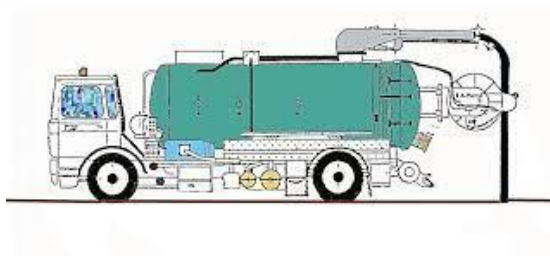
1. L'essentiel de l'année 2023	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description technique du service	6
4. Activité du service en 2023	7
a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviales	7
b. Service délivré aux abonnés	9
c. Amélioration du patrimoine	9
d. Faits marquants de l'année 2023	11
5. Indicateurs techniques du service	12
a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201	12
b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202	12
c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203	14
d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251	14
e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252	14
f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253	14
g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255	15
h. Taux de réclamations écrites – P255	15
6. Tarification et situation financière 2023 du service	16
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	16
b. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ – D204	16
c. Recettes d'exploitation du service en 2023	17
d. Investissements 2023 et leur financement	17
e. Indicateurs financiers du service	18
7. Perspectives 2024	19

1. L'essentiel de l'année 2023



12 665 HABITANTS DESSERVIS
5 852 ABONNES
100% DE DESSERTE DES
ZONES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

81 KM RESEAUX EAU USEES
51 KM RESEAUX EAUX PLUVIALES



3,7% RESEAU CURE
3,3% RESEAU INSPECTE
PAR CAMERA
101 GRILLES ET
AVALOIRS NETTOYES



38 INTERVENTIONS
AUPRES DES ABONNES
0 DEBORDEMENT
0 RECLAMATION



100% CONFORMITE DU
RESEAU DE COLLECTE
PAR RAPPORT A LA
REGLEMENTATION



157
BRANCHEMENTS
CONTROLES



77 BRANCHEMENTS REHABILITES
834 727 € HT TRAVAUX



3,08 € TTC / M³ POUR
UNE FACTURE 120 M³
1,6 AN DE DUREE
DESENDETTEMENT

2. Territoire et compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 314 habitants (INSEE 2019).

Elle est compétente en assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Elle exerce en régie directe la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration CITEAU, gérée par le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU^{SB}). Le traitement des eaux usées et l'élimination des boues et sous-produits lui ont ainsi été transférés.

Doté de 1,2 ETP, le service assainissement :

- exploite les réseaux et ouvrages du système d'assainissement,
- assure le service quotidien à l'abonné (conseils d'entretien, débouchage, questions diverses, etc.),
- suit les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de renouvellement, réhabilitation ou extension.

En complément de ses moyens internes, la commune fait appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation de certaines missions nécessitant des moyens spécifiques, en particulier l'hydrocurage, les inspections caméra, et la dératisation.

Nouveauté 2023, le service cycle de l'eau assure dorénavant la création des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales pour le compte des usagers. L'objectif principal est de pouvoir pérenniser l'état du système de collecte afin d'éviter les surcoûts de fonctionnement (infiltration, bouchage) et d'investissement (travaux de réhabilitation ou de renouvellement) engendrés par les nombreuses malfaçons observées par le passé. En outre, les usagers bénéficient ainsi :

- d'une qualité des matériaux et d'une mise en œuvre respectant les règles de l'art,
- d'une maîtrise des coûts liés de cette opération,
- de la conformité de la partie publique du branchement créé,
- de l'absence de difficultés en cas de dysfonctionnements ultérieurs.

Sur l'ensemble de son territoire, 70 autorisations de déversement d'effluents autres que domestiques (D202) ont été délivrées par arrêté. 13 d'entre elles sont complétées par une convention spéciale de déversement.

La commune de Belleville-en-Beaujolais compte environ 230 dispositifs d'assainissement non collectif.

Station d'épuration CITEAU - STEU^{SB}

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais gère en marché de prestation de service la station d'épuration CITEAU de 25 650 EH. Elle traite les effluents de la commune de Belleville-en-Beaujolais et du quartier de la Commanderie à Taponas.

Le CITEAU a été identifiée STEP du futur par l'AERMC : bâtiment basse consommation, réutilisation des eaux usées traitées, création d'un réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale des eaux usées. Il est également labellisé refuge LPO.

CHIFFRES-CLES DU SERVICE

- 12 665 habitants desservis environ par le réseau collectif (D201)
- 5 852 abonnés, avec un taux de desserte par le réseau de 100% (P201)
- 70 autorisations de déversements d'effluents autres que domestiques (D202)
- Gestion en régie avec 1,2 ETP : 1 ETP technicien et 0,2 ETP encadrement

3. Description technique du service

Le système de collecte des eaux usées de Belleville-en-Beaujolais comporte :

UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

- Un réseau de collecte unitaire, principalement dans le cœur historique,
- Un réseau de collecte séparatif des eaux usées et des eaux pluviales.

Le réseau est constitué de 3 ossatures principales :

- L'ossature centre constituée de l'ovoïde T180 visitable rue de la République,
- La branche nord de Saint-Jean-d'Ardières qui arrive en DN700 au CITEAU,
- L'ossature sud constituée du collecteur de l'avenue de Verdun qui reprend à l'amont la majeure partie des zones industrielles (Fontenailles et Bois Baron).



Initié fin 2021, le schéma directeur d'assainissement a permis une mise à jour importante du linéaire de réseaux desservant la commune de Belleville-en-Beaujolais. A ce jour, le patrimoine connu du système de collecte est composé d'un linéaire de **132 Km** de réseau (contre 70 Km connu en 2021) réparti comme suit :

Réseau unitaire	Réseau séparatif eaux usées	Réseau séparatif eaux pluviales
28 Km	58 Km	51 Km

En outre, un linéaire de 61 Km de fossés et de noues a pu être localisé et intégré au SIG. Indispensable à la bonne gestion des eaux pluviales, ce patrimoine nécessite une exploitation et un entretien particuliers.

PLUSIEURS DEVERSOIRS D'ORAGE SUR LE RESEAU UNITAIRE

20 déversoirs d'orage sont recensés sur le système de collecte de la commune, dont :

- 1 déversoir, inférieur à 2 000 EH, volontairement équipé (DO16bis),
- 1 déversoir entre 2 000 et 10 000 EH, soumis à déclaration (DO21, en photo ci-contre).



Parmi ces ouvrages, 3 devraient pouvoir être supprimés après la réalisation d'une mise en séparatif des réseaux en amont ou de correction d'anomalies.

Pour rappel, 2 déversoirs d'orage (DO1 et DO2) supplémentaires sont localisés au droit de la station (points réglementaires A2). De fait soumis à autorisation et à autosurveillance, ces ouvrages sont gérés par le CITEAU.

PLUSIEURS POSTES DE REFOULEMENT

4 postes de refoulement fonctionnent sur le système d'assainissement :

- Le poste du Port, qui relèvent les eaux usées du quartier du Port, jusqu'au CITEAU,
- 3 postes situés sur les zones d'activité Lybertec, et industrielles Pain Perdu et Fontenailles.

L'aire des gens du voyage, gérée par la CCSB, dispose également d'un poste de refoulement, dont l'entretien et la gestion sont assurés par la CCSB.

4. Activité du service en 2023

L'activité du service d'assainissement de Belleville-en-Beaujolais s'articule autour de 3 grandes missions :

a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviales

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU SYSTEME

Afin d'assurer l'exploitation courante du système de collecte des eaux usées et de garantir une gestion durable du patrimoine, le service d'assainissement dispose d'un plan des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales au format SIG. Cet outil a pu être déployé début 2022 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Depuis, il est constamment mis à jour par les agents du service, alimentés notamment par les reconnaissances/enquêtes réseaux et les contrôles de conformité de branchements.



Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de l'état système de collecte, et d'orienter les futurs travaux de renouvellement ou réhabilitation, le service assainissement réalise annuellement des inspections caméra de ses réseaux, de manière quasi-systématique en suite d'opérations de curage préventif.

En 2023, c'est **4,4 km de réseaux qui ont été inspectés** (4,7 Km en 2022), soit **3,3 % du linéaire total** (3,6 % en 2022) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les linéaires inspectés restent stables en comparaison de l'exercice 2022.

ENTRETIEN COURANT DU RESEAU ET DE SES OUVRAGES

En septembre 2023, un marché public de curage a été notifié en groupement de commande CCSB – commune de Belleville-en-Beaujolais.

Le service assainissement procède annuellement à des opérations :

⇒ Curage et débouchage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Curage des réseaux**, essentiellement préventif : en 2023, près de **4,9 km de réseau ont été curés** (4,7 Km en 2022), soit **3,7 % du linéaire total** (3,6% en 2022) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

En conséquence, **aucun point noir** n'est recensé sur le réseau en 2023 (P252).

- **Débouchage** sur le réseau public : en 2023, **4 interventions** (7 en 2022) ont été nécessaires pour déboucher le réseau public ou la partie publique des branchements.



⇒ Nettoyage courant des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Postes de refoulement**, à raison d'une fréquence trimestrielle pour chacun des 4 postes (ci-contre photo du poste du Port avant nettoyage),
- **Grilles et avaloirs** : en 2023, 101 grilles (956 en 2022) ont été nettoyées, soit la quasi-totalité des ouvrages situés sur la Rue de la République



⇒ Dératisation

- La commune est intégralement traitée de manière systématique 2 fois par an.

CONTROLES DE BRANCHEMENT

Le service assainissement procède à plusieurs types de contrôle de branchements :

⇒ Contrôle des branchements neufs ou réhabilités

En 2023, **10 branchements** (18 en 2022) ont été vérifiés par le service.

Comme évoqué précédemment, fin 2023, le service assainissement a développé un service de création de branchements à destination des usagers afin d'éviter toute dégradation du patrimoine lors de la réalisation de ces opérations. Ce service permet également aux usagers et à la collectivité de s'assurer de la conformité des nouveaux raccordements. Au cours de l'année 2023, 6 demandes de branchements ont été traitées pour des travaux prévus en 2024.



⇒ Contrôle dans le cadre des ventes immobilières

En 2023, **36 contrôles notaires** (77 en 2022) ont été réalisés. A l'heure actuelle, les avis du service assainissement rendus dans ce cadre consistent en des contrôles sur plan, couplés au besoin à une visite de terrain, sans pénétration sur la propriété privée. Ainsi, seuls les regards de branchement sous voirie publique sont contrôlés. Aucun test au colorant ou à la fumée n'est réalisé chez les particuliers.

Le service travaille sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser des contrôles plus aboutis, afin d'améliorer les informations fournies aux propriétaires et la connaissance du patrimoine et du fonctionnement des réseaux.

⇒ Contrôle dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre

En 2023, **111 contrôles de branchements de particuliers** (15 en 2022) ont été réalisés afin de s'assurer de la conformité des branchements sur les réseaux séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales existants. Ces investigations ont été menées sur 3 secteurs distincts : Rue du Sou, Avenue de l'Europe et Rue des Villards.

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre de travaux de réhabilitation des réseaux séparatifs, ou en accompagnement de travaux de voirie. Ils ont consisté en des tests au colorant chez les particuliers et/ou des tests à la fumée depuis le réseau d'eaux usées.



b. Service délivré aux abonnés

Dans un souci de proximité, de service public et de conseil aux abonnés, le service assainissement effectue de nombreuses interventions auprès des particuliers, la plupart du temps dans un délai inférieur à 24 heures. En 2023, **38 interventions** (51 en 2022) ont été recensées, consistant essentiellement en :

- **Interventions d'urgence** : en cas de bouchage, de débordement d'effluents dans les locaux des usagers, ou de signalement de présence de rongeurs, le service assainissement intervient systématiquement pour diagnostiquer l'origine exacte du problème et définir les suites à donner à l'incident.
- **Conseils aux usagers** : le service assainissement se déplace pour toute demande de création, modification ou renouvellement de branchements, dans le cadre d'autorisations d'urbanisme notamment. Toute autre demande qui le justifie également fait l'objet d'un rendez-vous (odeurs, vidange piscine, etc.).

En 2023, **aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers**, au sens de l'indicateur réglementaire P251 (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation) n'a été recensé.

Aucune réclamation écrite d'usagers n'a été comptabilisée, au sens de l'indicateur P258 (toute réclamation portant sur tout sujet autre que le prix).

Le service assainissement réfléchit à développer davantage son rôle de conseil et de service aux usagers. Les axes suivants sont notamment explorés :

- Accompagnement renforcé dans le cadre des autorisations d'urbanisme, notamment pour encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- Réalisation de travaux de branchements neufs pour le compte des particuliers,
- Conseils sur les éventuels travaux d'assainissement à réaliser dans le cadre des ventes immobilières, à l'aide de contrôles plus aboutis.

c. Amélioration du patrimoine

ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

En 2023, une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée sur le secteur suivant :

- Rue des villards : Renouvellement du réseau EU et stockage/infiltration des eaux pluviales

Les études de maîtrise d'œuvre ayant fait l'objet d'une réception concernent les secteurs suivants :

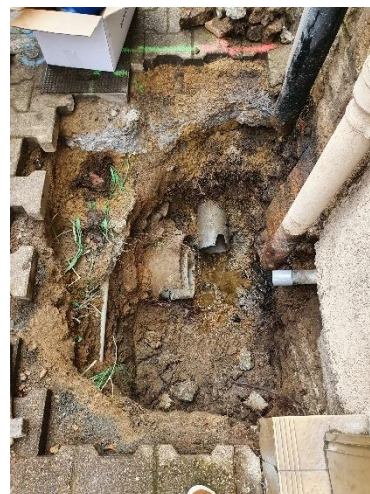
- Rues Joliot Curie / Grappe / Grismottes / Poètes : renouvellement de tronçons pluviaux, en accompagnement de travaux de surface,
- Rue Victor Hugo : renouvellement du collecteur unitaire, en accompagnement des travaux de surface en lien avec Belleville Bioclimatique 2035.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU PATRIMOINE EXISTANT

Au printemps 2021, une auscultation complète par caméra des 366 branchements de l'ovoïde visitable T180 de la rue de la République a été réalisée, en vue de leur réhabilitation par l'intérieur. Ainsi 227 branchements ont été identifiés comme présentant des défauts d'étanchéité et nécessitant une réfection pour garantir le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées et la préservation des milieux naturels.

Cette opération fait suite à la réhabilitation par l'intérieur en 2016 de l'ovoïde en tant que tel, et à la reprise de 42 branchements dans un état critique (effondrements, casses, fissures importantes).

Au cours de l'année 2023, la troisième tranche des travaux a été finalisée ainsi qu'une grande partie de la quatrième. Ce sont **77 branchements qui ont été repris**, dont 74 ont été gainés par l'intérieur, ne nécessitant pas d'ouverture de tranchée et réduisant ainsi la gêne aux riverains.



	Nombre de branchement gainé sans tranchée (+ linéaire associé)	Nombre de branchement repris en tranchée	Nombre de branchement obturé (branchement HS)	TOTAL Branchement	Montants travaux HT
TRANCHE 1 (2021) Depuis la Place de la gare jusqu'à la Rue du vivier	15 (126m)	2	11	28	87 k€
TRANCHE 2 (2022) Depuis la Rue des Négociants jusqu'à l'Impasse des Tonneliers	26 (265m)	2	18	46	169 k€
TRANCHE 3 (2022/2023) Depuis l'Impasse des Tonneliers jusqu'à la Rue Jean Carron	58 (496m)	1	2	61	267 k€
TRANCHE 4 Depuis la Rue Jean Carron jusqu'à la Rue Burdiat	42 (329m)	0	8	50	222 k€

Le montant des travaux liés à la tranche 3 (2022/2023) et 4 (2023) s'élève à **488 603 € HT**.

CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE 2023 DU SERVICE

- 4,9 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales curés,
- 4,4 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales inspectés par caméra,
- 157 branchements contrôlés,
- 38 interventions auprès des particuliers (urgences, conseils, suivis),
- 77 branchements réhabilités.

SCHEMA DIRECTEUR

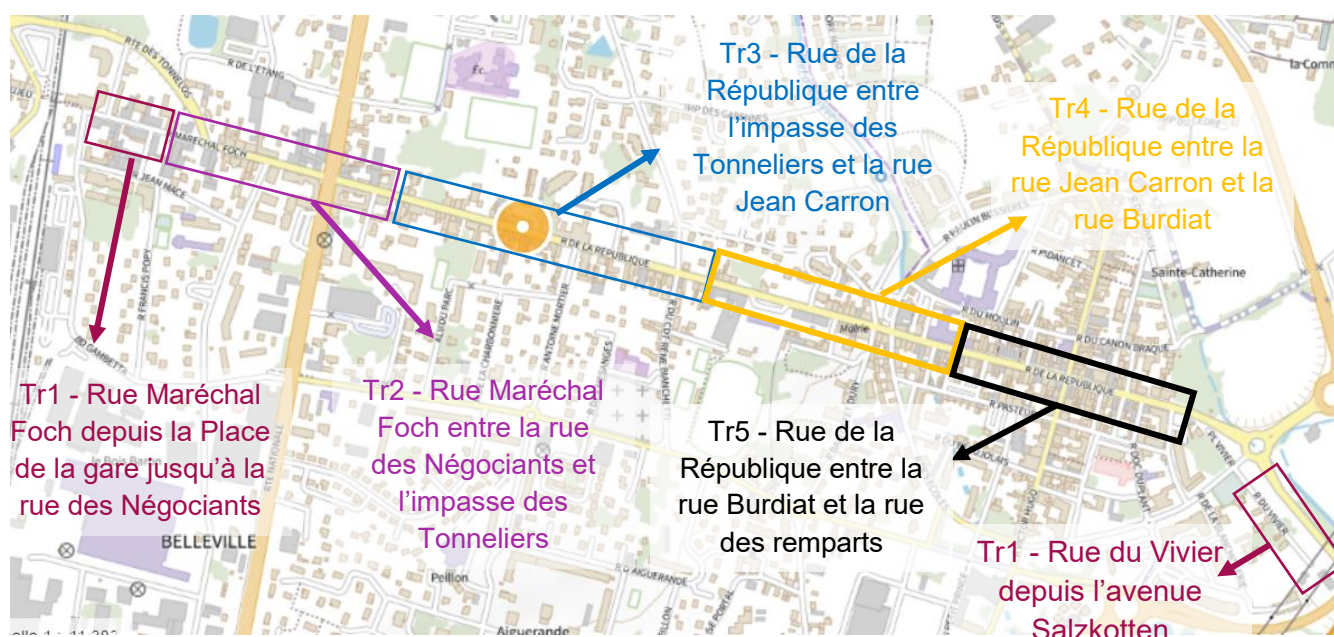
L'objectif de ces phases est, notamment, d'identifier et de hiérarchiser les secteurs pourvoyeurs d'eaux claires parasites, météoriques ou permanentes, afin d'élaborer un programme de travaux visant leurs réductions. La modélisation permettant alors d'estimer le gain de ces opérations.

Elle permet ainsi d'améliorer la connaissance du patrimoine enterré et du fonctionnement du système d'assainissement, afin d'en assurer une gestion plus efficace et durable, de disposer d'un véritable outil de programmation des travaux à moyen et long-terme.

Après la réhabilitation de l'ovoïde T180 rue de la République en 2016, la réhabilitation de ces branchements a été mise en œuvre comme suit :

- 2021 : Réalisation de la tranche 1 - 27 branchements concernés,
- 2022 : Réalisation de la tranche 2 et début de la tranche 3 - 121 branchements repris, dont 92 en gainage,
- 2023 : Finalisation de la tranche 3 et réalisation de la tranche 4 – 77 branchements, tous gainés,

2024 marquera la fin de cette vaste et méticuleuse opération avec la réalisation de la dernière tranche de travaux portant sur la réhabilitation de la centaine de branchements restants. La zone concernée se situe Rue de la République, depuis la Rue Jean Carron jusqu'à la Rue Burdiat.



5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2023 DU SERVICE

- P201 – Taux de desserte par les réseaux de collecte : 100%
- P202 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 93 points
- P203 – Taux de conformité de la collecte des eaux usées : 100%
- P251 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0
- P252 – Taux de points noirs sur les réseaux de collecte : 0
- P253 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte : 0,2%
- P255 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 110 points
- P258 – Taux de réclamations écrites : 0

A noter que du fait de la création de la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais au 1^{er} janvier 2019, l'historique des données n'est pas disponible sur les années antérieures à 2019.

a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201

DEFINITION

Nombre d'abonnés desservis par les réseaux de collecte des eaux usées rapporté au nombre d'abonnés potentiels établis à partir du zonage d'assainissement collectif.

VALEUR

Toutes les zones devant être raccordées au système de collecte le sont.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est donc de **100%**, et ce depuis 2011.

b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202

DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service.

VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **93 points** sur 120 points maximum.

	Points potentiels	Valeur	Points attribués
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartos		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions ⁽²⁾	78%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	81%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203

DEFINITION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du système de collecte au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne DERU. La valeur de l'indicateur est établie par les services de l'Etat (DREAL), à partir du nombre de déversements annuels ou de la charge brute de pollution déversée.

VALEUR

En 2023, la DREAL n'a pas encore établi la valeur de l'indicateur. Toutefois, comme pour les années précédentes, le service estime dans son bilan annuel d'autosurveillance que son système de collecte est conforme à **100%**. L'autosurveillance est effective sur le déversoir d'orage DO21. Elle est actuellement prise en charge par le STEU^{SB}, de la même manière que l'autosurveillance des déversoirs d'entrée station DO1 et DO2.

d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251

DEFINITION

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation par suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées, rapporté à 1 000 habitants.

VALEUR

En 2023, aucune demande d'indemnisation pour débordement d'effluent dans les locaux des usagers n'est parvenue au service assainissement de la commune. L'indicateur est donc **0**.

e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252

DEFINITION

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

VALEUR

En 2023, aucun point noir sur le réseau n'a été recensé. L'indicateur est donc **0**. A noter toutefois que, comme indiqué précédemment, le service procède au nettoyage trimestriel des 4 postes de refoulement du système de collecte.

Pour mémoire en 2020, 10 points noirs ont été recensés, et 12 en 2019. Ces données incluaient probablement les entretiens récurrents des postes de refoulement et de la fosse de Lac cités précédemment.

f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253

DEFINITION

L'indicateur est le rapport du linéaire de réseaux d'eaux usées renouvelé ou réhabilité sur les 5 dernières années, ramené au linéaire total.

VALEUR

Au cours des 5 dernières années, 780 mL de réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation, notamment dans le cadre de mises en séparatif. Le taux moyen de renouvellement est donc de 0,2 % sur les 5 dernières années.

La méthodologie de calcul de ce taux de renouvellement ne permet pas de valoriser les travaux réalisés par la collectivité ces dernières années, focalisés en grande partie sur la réhabilitation des branchements. Opérations pourtant essentielles pour préserver le patrimoine et limiter les surcoûts ainsi que l'impact environnemental du système de collecte. A titre d'indication, entre 2021 et 2023, le linéaire de branchements réhabilités s'élève à 1200mL uniquement pour l'opération concernant le T180 (près de 500mL en 2023).

g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255

DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

VALEUR

En 2023, l'indicateur est calculé à **110 points**, sur un potentiel de 120 points.

Le nouveau schéma directeur permettra d'améliorer l'indicateur, notamment s'agissant de l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux.



Photo ci-dessus : Rivière l'Ardières, dans laquelle se trouvent certains rejets de réseaux pluviaux.

A – Éléments communs à tous types de réseaux

20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, déversoirs, trop-plein PR, etc.)	Oui
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collective en amont de chaque point potentiel de rejet	Oui
20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance	Oui
30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Oui
10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	Oui
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui

B – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont	Non
----	--	-----

C – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système	Oui
TOTAL		110 pts

h. Taux de réclamations écrites – P255

DEFINITION

L'indicateur recense les réclamations écrites des usagers correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, notamment au regard du règlement de service, rapporté à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2023, comme lors des 4 précédents exercices, aucune réclamation écrite n'a été enregistrée. L'indicateur est donc 0.

6. Tarification et situation financière 2023

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif relatif à la collecte des eaux usées et des eaux pluviales s'élève à 1,0833 €/m³ HT. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 10 € HT/an, et d'une part variable de 1 €/m³ HT.

Concernant le tarif relatif au traitement des eaux usées et des boues (compétence CITEAU) applicable au 1^{er} janvier 2024, il s'élève à 1,5533 € HT/m³ sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 4 € HT/an, et d'une part variable de 1,52 €/m³ HT.

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier				
Compétence concernée	Collectivité concernée	Part concernée	2023	2024
Collecte des eaux usées	Commune Belleville-en-Beaujolais	Part fixe (abonnement)	8,00 € HT	10,00 € HT
		Part variable	1,00 € HT/m ³	1,00 € HT/m ³
Traitement des eaux usées	CITEAU (STEU ^{SB})	Part fixe (abonnement)	0 € HT	4 € HT
		Part variable	1,47 € HT/m ³	1,52 € HT/m ³

b. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ – D204

Pour une consommation annuelle de 120 m³, un usager paie une facture de 369,16 € TTC au titre de la collecte (commune BeB) et du traitement des eaux usées (STEU^{SB}), soit un prix de **3,076 € TTC / m³** (D204).

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen national au 1^{er} janvier 2022 (dernière année de donnée disponible) est de 2,31 € TTC /m³ (calculé à partir des données de 5 694 services publics d'assainissement collectif) et 2,50 € TTC /m³ pour les collectivités de taille intermédiaire (10 000 à 50 000 habitants), calculé à partir des données de 433 services publics d'assainissement).

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, les systèmes de collecte et de traitement (STEU^{SB}) des eaux usées sont parfaitement conformes à la réglementation. Le patrimoine est entretenu régulièrement pour réduire le plus possible le risque de dysfonctionnements et donc de désagréments aux usagers. D'importants travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux ont déjà été réalisés dans les années précédentes et seront encore conduits dans les prochaines années pour garantir la durabilité des ouvrages.

Le service assainissement est à l'écoute des usagers et répond rapidement à toute sollicitation, en situation d'urgence ou pour accompagner les demandeurs dans leurs projets.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et développer son rôle de conseil auprès des usagers.

Décomposition de la facture 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2023	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2024
Collectivités			304,40		316,4
Part fixe – collecte (commune de BeB)	1	8,00	8,00	10,00	10,00
Part variable – collecte (commune de BeB)	120	1,00	120,00	1,00	120,00
Part fixe – traitement (STEU ^{SB})	1	0	0	4	4
Part variable – traitement (STEU ^{SB})	120	1,47	176,40	1,52	182,4
Taxes et redevances			51,56		52,76
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'eau RMC)	120	0,16	19,20	0,16	19,20
TVA (10%)			32,36		33,56
TOTAL (€ TTC)			355,96		369,16
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation de 120 m³			2,966		3,08

Les usagers de la commune déléguée de Belleville se voient facturer l'assainissement, via la facture d'eau potable produite par VEOLIA, tandis que les usagers de la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières sont facturés de l'assainissement via la facture d'eau potable produite par SUEZ.

c. Recettes d'exploitation du service en 2023

S'agissant de la collecte des eaux usées (compétence de la commune de Belleville-en-Beaujolais), les recettes du service s'élèvent à **706 068 €** en 2023 et se décomposent ainsi :

	2022		2023	
	Montant (€)	Part sur total	Montant (€)	Part sur total
Facturation du service assainissement aux abonnés (€)	666 976	78 %	665 799	94 %
Autres prestations – PFAC (€)	21 700	3 %	0	0 %
Contribution du budget général au titre des eaux pluviales (€)	163 506	19 %	31 255	4 %
FCTVA (€)	2 114	< 1 %	9 014	1 %
TOTAL	854 296 €		706 068 €	

d. Investissements 2023 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivis de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes (cf. détails au chapitre 4.c.) :

	2021	2022	2023	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement	95 398 €	706 848 €	834 727 €	545 658 €

En 2023, la collectivité a perçu une subvention de 38 593 € de la part de l'agence de l'eau dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales.

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023 pour le service assainissement. L'état de la dette est le suivant :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 208 002	1 003 580	845 753
Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)	209 365	204 422	157 827
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)	24 849	19 150	13 727
Montant total remboursé au cours de l'année (€)	234 214	223 572	171 554

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2021	2022	2023
Montant des amortissements (€)	346 019	353 206	356 464

e. Indicateurs financiers du service

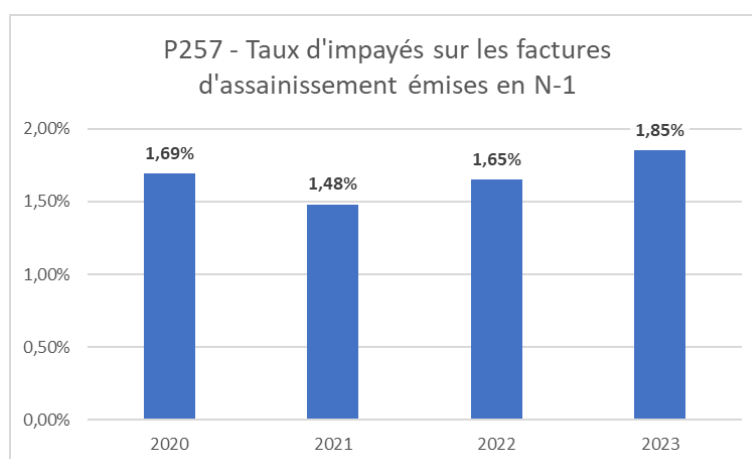
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P256

La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 208 002	1 003 580	845 753
Epargne brute annuelle (€)	812 398	695 434	537 775
Durée d'extinction de la dette (années) – P256	1,5	1,4	1,6

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'ASSAINISSEMENT – P257

Le taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures émises en 2023 est de **1,85%**.



MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P207

Aucun abandon de créance ou versement à un fond de solidarité n'a été réalisé au cours des dernières années.

7. Perspectives 2024

Le service assainissement de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2024 :

Descriptif des travaux		Montant estimatif (€ HT)
Réhabilitation des branchements du T180 Rue de la République Réalisation de la tranche 5	Près de 90 branchements concernés entre le Rue Burdiat et la Rue des remparts	260 k€
Réhabilitation de réseaux Rues Gonthier, Burdiat, Granger, de la Brasserie	En lien avec l'opération concernant les branchements du T180, 150 ml de réseaux seront réhabilités.	70 k€
Réfection du Dalot Rue de Bourgogne et création d'une cunette	Afin d'éviter la sédimentation au sein du dalot Rue de Bourgogne, l'ouvrage sera complètement curé et le fils d'eau rétabli par la création d'une cunette.	20 k€
Renouvellement de réseaux Quartier Grappe Grisemottes	Renouvellement de 250ml de réseaux EP	80 k€
Déploiement d'une supervision	Afin de pouvoir améliorer la surveillance des réseaux et des postes de relevage, la collectivité va déployer une supervision permettant de s'assurer du bon fonctionnement, en continu, du système de collecte.	30 k€
Rue des Villards	Renouvellement de 700ml de réseau d'eaux usées et gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre d'aménagements de surface lié au projet urbain	500 k€
Réhabilitation réseaux Hameau de Pizay	Suite à une inspection télévisuelle, une opération de réhabilitation va être menée sur le réseau d'eaux usées en provenance du Hameau de Pizay	64 k€
Rue Victor Hugo Rue de la Poste	Dans le cadre du projet urbain, les réseaux Rue de la Poste et Rue Victor Hugo vont faire l'objet d'un renouvellement et d'une pseudo-déconnexion.	Chiffrage en cours
Rue du Guêpier d'Europe	Chemisage de 450ml de réseau d'assainissement dans le cadre de travaux de voiries	60 k€
TOTAL		1,1 M€

AVANCEES DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancé en mars 2022. Comme évoqué précédemment, cela a permis une mise à jour importante des plans réseaux. En outre, les données issues de la campagne de mesures sur le réseau (débit, pollution, pluviométrie) ont pu être analysées afin de développer un modèle hydraulique permettant de s'assurer des capacités du système de collecte et d'envisager un programme de travaux hiérarchisé. Ce programme sera constitué en 2024 en prenant en considération l'impact des travaux au regard de :

- La réduction des eaux claires parasites (ECP), météoriques ou permanentes. Ces ECP induisant des surcoûts financiers et environnementaux, mais également, sont susceptibles de dégrader la conformité de la station de traitement.
- La réduction de l'impact environnemental sur les milieux récepteurs situés au droit de secteurs actuellement en assainissement non collectif.

En complément, le programme de travaux sera également élaboré en cohérence avec les projets d'aménagements de surface, et notamment, celui du projet urbain.

REALISATION DU DIAGNOSTIC PERMANENT

Le diagnostic permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement visant à :

- Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Rendu obligatoire par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2020, il regroupe l'ensemble des moyens et des pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.

Sur le système d'assainissement de Belleville-en-Beaujolais, des modalités propres au diagnostic permanent ont pu être mises en œuvre dès 2021 telles que la réalisation de curage préventif, d'inspections télévisuelles et de contrôles de raccordement.

Le schéma directeur, initié en 2022, a ensuite permis de développer l'un des outils central et indispensable à la mise en œuvre du diagnostic permanent : le Système d'Information Géographique (SIG). Ce dispositif consiste à établir une cartographie évolutive des 200 Km de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ainsi que des ouvrages concourant au bon fonctionnement du service en intégrant de multiples informations (diamètre, matériaux, date de pose, date de curage et d'ITV, etc.).

En outre, le schéma directeur a également constitué un cadre approprié à la mise en œuvre d'actions opérationnelles et adaptées à la collectivité et au diagnostic permanent. La formalisation de ce dernier sera finalisée fin 2024.

MISE EN ŒUVRE D'UNE SUPERVISION RESEAU

Second outils central et indispensable à la mise en œuvre du diagnostic permanent, le service assainissement a étudié, en 2023, le déploiement d'une supervision informatique de l'ensemble des ouvrages. L'objectif de cette supervision est de pouvoir centraliser et de connaître en temps réel les données de fonctionnement des équipements du service. Au-delà de consolider la continuité de service, les données issues de cette supervision permettront d'orienter d'éventuelles actions visant la réduction des eaux claires parasites.

La mise en service de cet outil est prévue fin 2024 / début 2025.